

MIO COVOIT', COVOITURAGE AVEC KAROS

La Com'com a lancé Mio Covoit' un service de covoiturage avec l'opérateur Karos, proposant une aide financière aux utilisateurs. D'abord ouverts aux trajets domicile-travail il est désormais ouvert à tous et pour tous les trajets du quotidien. Objectif : répondre aux enjeux de transition écologique, d'attractivité et d'amélioration de la qualité de vie au travail, améliorer la desserte des zones péri-urbaines ou rurales de Millau Grands Causses,

Les trajets concernés

- Pour les trajets internes à la Communauté de communes, d'une distance de 2 à 30 kilomètres effectués sur Karos, sont co-financés par la Com'com.
- Pour un trajet au-delà du périmètre de la Com'com, la différence financière est prise en charge par la Région Occitanie, également partenaire de Karos.

Cette application s'adresse à tous

Pour encourager la pratique du covoiturage, deux types d'incitations financières sont prises en charges par la collectivité et par Karos.

Les trajets internes à la Communauté de communes, d'une distance de 2 à 30 kilomètres effectués sur Karos, sont cofinancés par la Com'com avec :

- un tarif de 0,5 € pour le passager (jusqu'à 20 km, puis 0,1 € par **km, jusqu'à 30 km**)
- **2 € de gain par trajet et par passager pour le conducteur (jusqu'à 20 km, puis 0,1 € par km).**

Par exemple, pour un trajet entre Millau et Saint - Georges- de-Luzençon :

- 1. le passager paie 0,5 €**
- 2. le conducteur gagne 2 €,**
- 3. la différence de 1,5€ est prise en charge par Millau Grands Causses.**

En savoir + :

[Mio Covoit', le covoiturage local \(https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/actualites/mio-covoit-le-covoiturage-local-pour-les-trajets-domicile-travail-3729\)](https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/actualites/mio-covoit-le-covoiturage-local-pour-les-trajets-domicile-travail-3729)

Télécharger l'application :

www.karos.fr 

Karos, acteur de la mobilité



Implanté e au niveau national et international, Karos veut répondre aux spécificités des zones péri-urbaines ou rurales. Karos part du constat que les transports pendulaires manquent de flexibilité et desservent des axes prédéterminés . D'autre part la voiture offre flexibilité et confort, (elle est utilisée par 70% des Français pour aller travailler) mais a un coût élevé et « l'autosolisme » génère de la pollution. Enfin, les alternatives comme le vélo, la marche ou la trottinette sont surtout adaptées aux zones urbaines ou pour de courtes distances. La Région Occitanie déploie notamment Karos comme outil complémentaire du réseau existant sur le bassin ouest toulousain en partenariat avec Tisséo. Les agglomérations d'Albi, de Gaillac, Montauban et Rodez ainsi que la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène et celle de Millau Grands Causses ont déployé le partenariat sur leur territoire.

Les aires de covoiturage

Les aires départementales :

- › Aire de Saint Germain (Commune de Millau)
- › Aire de la Gamasse (Commune d'Aguessac)
- › Aire de Laubigue (Commune de Mostuéjols)

Les aires communales aménagées avec panneau :

- › Aire du parking de la Grave (Commune de Millau)
- › Aire du parking de la Confluence (Commune de Millau)
- › Aire du Boulodrome de Creissels (Commune de Creissels)
- › Aire de Peyreleau (Commune de Peyreleau - D29 sortie village vers Causse Noir)

Les aires communales aménagées :

- › Aire du parking Jean Gabriac (Commune de Millau)
- › Aire du parking du Chayran (Commune de Millau)
- › Aire de Saint Georges de Luzençon (Commune de Sainte Georges - parking inondable)
- › Aire d'Aguessac (Commune d'Aguessac - Entrée du village depuis Millau)
- › Aire Laiterie Aguessac (Commune d'Aguessac - route de Compeyre)
- › Aire de la Cresse (Commune de la Cresse - Eglise)